Nations Unies E/ESCAP/CST(2)/5



Conseil économique et social

Distr. : Générale 25 octobre 2010

Français

Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité de statistique

Deuxième session

Bangkok, 15-17 décembre 2010 Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

Initiatives régionales : Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique

Programme régional proposé pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique

Note du secrétariat

Résumé

À sa première session, en février 2009, le Comité de statistique a estimé que l'amélioration des statistiques économiques était chose urgente dans de nombreux pays de l'Asie et du Pacifique et a décidé que le secrétariat devrait coordonner l'élaboration d'un programme régional pour promouvoir l'amélioration de ces statistiques dans la région. Le présent document contient le programme régional proposé, qui a été établi par le secrétariat sous la direction du Groupe technique consultatif créé par le Comité, et en étroite collaboration avec d'autres partenaires nationaux et internationaux. Le document donne un bref aperçu de l'état des statistiques économiques dans la région et décrit les principes et stratégies qui orientent l'élaboration du programme régional proposé. Il indique les résultats attendus du programme et ses principaux éléments ainsi que les instruments et activités qui pourront être nécessaires à la réalisation de ses objectifs. On y trouvera également une proposition relative aux arrangements de gestion pour la mise en œuvre du programme régional et au rôle que pourrait jouer le secrétariat pour en assurer l'exécution et le suivi.

Le Comité voudra peut-être examiner et approuver le programme régional proposé et donner des conseils pour son exécution. Il voudra peut-être aussi encourager tous ses membres à approuver ce programme en tant que stratégie commune, destinée à guider les systèmes statistiques nationaux et leurs partenaires de développement statistique pour l'amélioration des statistiques économiques dans la région.

Table des matières

			Page
Intro	ducti	on	3
I.	Cad	re général	3
	A.	Appel régional pour une action d'urgence	4
	B.	Suite donnée aux décisions du Comité	4
II.	État	des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique	6
III.	Prin	cipes directeurs et Stratégie	6
	A.	Comprendre les besoins des utilisateurs	7
	B.	Définir les aspirations régionales communes par le biais de l'Ensemble de statistiques	
	C.	Mettre l'accent sur le développement des capacités	
	D.	Assurer la pertinence et l'appropriation nationale	9
	E.	Compter sur le partenariat et améliorer la coordination	9
	F.	Marquer la ligne d'arrivée, suivre les progrès et permettre la mise à jo	ur
		du programme	12
IV.	Cad	re de résultats	12
	A.	Objectif général et finalité du programme	12
	B.	Éléments clefs du programme régional	
	C.	Éléments et activités du programme	13
		Élément 1	
		Adoption de l'Ensemble de statistiques de base comme outil de référe	
		régional	14
		Élément 2	
		Renforcement de la sensibilisation à l'importance des statistiques	14
		Élément 3	1.7
		Développement des compétences	15
		Élément 4	1.0
		Amélioration de l'infrastructure statistique	16
		Élément 5	10
		Amélioration de la coordination	19
		Élément 6	20
		Suivi des progrès et examen des programmesÉlément 7	20
		Partage de connaissances et coopération Sud-Sud	21
V.	Rôle	e du secrétariat	22
	A.	Activités financées sur le budget ordinaire	22
	B.	Activités relevant du programme ordinaire de coopération technique e	t
		activités extrabudgétaires de formation	22
	C.	Appui lié à un financement additionnel	22
VI.	Arra	angements de gestion	23
VII	Conclusions		24

Introduction

- 1. Le présent document a été établi sur la base du projet de proposition relatif au programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique, qui fait l'objet du document E/ESCAP/CST(2)/INF/10 du secrétariat de la CESAP. Le projet de proposition a été rédigé par le secrétariat de la CESAP en exécution des décisions prises par le Comité de statistique à sa session inaugurale et a bénéficié des conseils du Bureau du Comité, d'avis techniques de la part du Groupe technique consultatif (GTC) créé par le Comité, et de consultations étroites avec des partenaires clefs aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national.
- 2. Le présent document énonce les principes et la stratégie du programme régional, en décrit des principaux éléments et propose un certain nombre de mécanismes et moyens possibles pour atteindre ses objectifs. Il n'entre toutefois pas dans le détail du plan d'exécution du programme.
- 3. Il est prévu d'élaborer un plan détaillé pour l'exécution du programme régional, qui serait établi en coopération avec les partenaires du programme au début de 2011 compte tenu des décisions du Comité sur la présente proposition et des résultats des évaluations par pays et autres études.
- 4. La présente proposition reconnaît l'importance des normes, méthodes et cadres internationaux, y compris le rôle du Système de comptabilité nationale (SCN) en tant que cadre conceptuel commun pour l'intégration des statistiques économiques. Si le programme régional appuie l'application du SCN de 2008 en Asie et dans le Pacifique, son principal objectif est le développement des capacités nationales, au cours d'une période convenue, eu égard à un certain nombre d'éléments que l'on peut considérer comme des conditions préalables indispensables à la production de statistiques économiques de base.

I. Cadre général

- 5. La nécessité d'établir un programme régional pour les statistiques économiques résulte d'un ensemble de circonstances particulier aux 58 États membres et membres associés de la Commission, à savoir:
- a) La diversité même de l'étendue et de la complexité des économies de la région, qui compte aussi bien les petits États insulaires du Pacifique que des États de la dimension de la Chine et du Japon. Cette diversité se reflète dans le volume de ressources actuellement allouées par les gouvernements à la collecte de données économiques, la compilation et la diffusion de statistiques officielles, et la capacité des systèmes statistiques nationaux de répondre à la demande de telles statistiques;
- b) L'énorme diversité de la région sur le plan physique, culturel et politique;
- c) La diversité des niveaux de développement des systèmes statistiques nationaux (SSN) et la dépendance de nombre d'entre eux dans la région à l'égard de l'assistance technique et du financement consentis par des organismes mondiaux, régionaux et sous-régionaux et des institutions nationales situées tant dans la région qu'à l'extérieur;

- d) La contribution des économies de la région au produit intérieur brut (PIB) mondial, laquelle est en rapide augmentation par rapport à celle d'autres régions du monde, tant en chiffres absolus qu'en termes relatifs.
- 6. La crise économique mondiale qui sévit actuellement renforce encore la nécessité d'obtenir d'urgence des statistiques économiques officielles qui soient actuelles, fiables et comparables pour permettre de suivre comme il convient les tendances financières et économiques, et notamment de détecter les moments charnières et d'évaluer les politiques économiques résultantes ainsi que leur impact. Cependant, malgré de rapides progrès ces dernières années, l'état actuel de la statistique économique est très inégal dans les pays de l'Asie et du Pacifique. De nombreux pays éprouvent les plus grandes difficultés à produire les statistiques économiques nécessaires, présentant la qualité et la transparence méthodologique voulues pour un suivi et une prise de décision efficaces.

A. Appel régional pour une action d'urgence

- 7. À la session inaugurale du Comité, tenue à Bangkok du 4 au 6 février 2009, les États membres sont convenus qu'une action urgente était nécessaire pour améliorer les statistiques économiques des pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique. Le secrétariat a été prié de prendre des mesures en conséquence, et le Comité a décidé :
- a) De mettre en place une structure directrice de coordination qui présiderait à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi d'un plan d'action (Programme régional) pour le développement des statistiques économiques dans la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi qu'il était proposé au document E/ESCAP/CST/5, par. 52;
- b) De créer un groupe technique consultatif qui aurait pour tâche de conseiller le Bureau et le secrétariat sur les questions de méthode relatives à l'élaboration et à la révision périodique du Programme régional de développement des statistiques économiques. Le Groupe technique consultatif serait appelé à définir un ensemble minimum de statistiques économiques de base que chaque pays de la région de l'Asie et du Pacifique serait en mesure de produire, en tenant compte des besoins variables des pays et du travail consacré au développement des statistiques économiques par les organismes spécialisés et les organisations compétentes de la région.

 1

B. Suite donnée aux décisions du Comité

- 8. En exécution des décisions et recommandations du Comité, et sous la direction du Bureau de celui-ci, le secrétariat a commencé, immédiatement après la première session du Comité, à organiser les travaux relatifs à l'élaboration du programme régional.
- 9. Tout d'abord, sous la direction du Bureau du Comité, le secrétariat a entamé des consultations au sujet du mandat du Groupe technique consultatif de la CESAP sur le développement des statistiques économiques. Le Groupe a été institué en août 2009 après qu'une invitation eut été adressée à tous les États membres et partenaires de développement pour qu'ils en fassent partie. Le

4

¹ Le Rapport du Comité de la CESAP sur sa première session et les documents connexes peuvent être consultés à l'adresse http://www.unescap.org/stat/cst/1/.

Groupe technique consultatif comprend 13 spécialistes chevronnés des statistiques économiques appartenant à des bureaux de statistiques nationaux et internationaux,² et est co-présidé par MM. Jeff Cope, du Bureau néo-zélandais de statistique et Kimberly Zieschang du Fonds monétaire international (FMI). Il a pour principale fonction de formuler un ensemble de statistiques économiques de base constituant un outil de référence régional (ci-après dénommé « l'Ensemble de statistiques ») et d'apporter une assistance technique au secrétariat pour l'élaboration du programme régional. Le Groupe technique consultatif s'est acquitté de sa tâche et a élaboré l'Ensemble de statistiques présenté au document E/ESCAP/CST(2)/4; il a également joué un rôle clef dans l'élaboration de la proposition de programme régional, notamment par sa contribution à l'évaluation régionale des capacités nationales dont il est question plus loin.

- Deuxièmement, il a été procédé au cours de la période de mai à 10. décembre 2009 à une évaluation régionale de la capacité des systèmes statistiques nationaux (SSN) à produire les statistiques économiques de base. Cette évaluation a été réalisée au moyen d'un cadre élaboré à partir de cadres existants et a fait l'objet d'un examen de la part d'un groupe d'experts. Pour réduire la tâche des SSN, le secrétariat a largement exploité les données disponibles auprès des organisations internationales, sur les sites Web nationaux et d'autres sources, et a utilisé l'information pertinente dans l'évaluation relative à chaque pays. L'information a ensuite été vérifiée par les pays eux-mêmes. Les résultats de cette évaluation, qui porte sur l'ensemble des 58 États membres de la CESAP de la région de l'Asie et du Pacifique a constitué la base à partir de laquelle ont été identifiées les questions prioritaires dont devrait traiter le programme régional.3 Les résultats de l'évaluation ont également été communiqués au Groupe de travail inter-secrétariats sur la comptabilité nationale en tant que contribution à la Stratégie mondiale pour l'application du SCN 2008.
- 11. Troisièmement, le secrétariat a tenu une série de consultations avec des partenaires nationaux et internationaux, dont les suivants:
- a) Un groupe d'experts sur le développement des statistiques économiques dans la région de l'Asie et du Pacifique (Bangkok, 17-18 septembre 2009);
- b) Un Atelier sur l'élaboration d'un programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, 9-11 décembre 2009);
- c) Des réunions du GTC organisées en séquence avec la réunion du Groupe d'experts et l'Atelier précité;
- d) Une consultation organisée à l'initiative du Bureau du Comité avec les directeurs des systèmes statistiques nationaux des États membres sur l'Ensemble de statistiques (fin août-début septembre 2010).

² Bureaux de statistique des pays ci-après: Australie, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Mongolie, Nouvelle-Zélande; Banque asiatique de développement (BAsD), Secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Secrétariat de l'Organisation de coopération économique (OCE), Office statistique des communautés européenne (EUROSTAT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds monétaire international (FMI) et Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS).

³ Le rapport complet de l'évaluation fait l'objet du document E/ESCAP/CST(2)/INF/9.

II. État des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique

- 12. L'évaluation régionale par la CESAP de la capacité des SSN d'Asie et du Pacifique à produire les statistiques économiques de base a révélé que la disponibilité et la qualité des statistiques économiques laissaient beaucoup à désirer dans de nombreux pays de la région.
- 13. Ainsi, pour ce qui est du Système de comptabilité nationale (SCN) outil de référence conceptuel commun constituant la base d'intégration des statistiques économiques l'évaluation a abouti aux constatations suivantes : a) un tiers seulement des pays de la région établissent les sept tableaux considérés par le Groupe de travail inter-secrétariat⁴ sur la comptabilité nationale comme constituant l'ensemble de données minimum, et un quart seulement des pays ont atteint trois des six étapes définies par le Groupe de travail; b) un tiers environ des pays de la région établissent leurs comptes nationaux au moins en partie selon le SCN de 1968 (deuxième version) alors que le SCN de 2008 (quatrième version) a été adopté par la Commission de statistique de l'ONU en 2009, et un quart seulement des pays ont établi des plans concrets pour passer intégralement au SCN de 2008; c) la moitié seulement des pays de la région produisent des comptes nationaux trimestriels (ou mensuels).
- 14. S'agissant d'une autre série de statistiques économiques, l'évaluation a permis de faire les observations suivantes: a) alors que la plupart des pays de la région produisent des statistiques sur le chômage, les salaires et les gains, le commerce de marchandises et la balance des paiements, ainsi qu'un indice des prix à la consommation, beaucoup moins nombreux sont ceux qui produisent des indices des prix à la production et de la production industrielle, moins de la moitié produisent des statistiques du chiffre d'affaires du commerce de détail et un quart seulement produisent des statistiques du chiffre d'affaires ou du volume des services; b) si l'on exclut les statistiques du commerce des marchandises, des prix à la consommation et de la balance des paiements, moins de la moitié des pays de la région produisent des statistiques économiques à une fréquence inférieure à un an.
- 15. L'évaluation a permis d'examiner dans une certaine mesure seulement la qualité des statistiques économiques produites par les SSN de la région, mais elle a révélé que 59 % seulement des pays possédaient des registres des entreprises et que 29 % seulement produisaient des statistiques économiques corrigées des variations saisonnières.
- 16. L'évaluation a indiqué également que de nombreux pays d'Asie du Sud et du Sud-Ouest et du Pacifique, ainsi que les pays à faible revenu et peu peuplés, éprouvaient plus de difficultés que les autres à produire les statistiques économiques de base.

III. Principes directeurs et stratégie

17. Grâce à l'évaluation régionale, aux travaux du GTC et à de larges consultations, il a été possible de dégager une série de principes clairs et une stratégie pour guider la formulation du programme régional proposé. La figure 1 ci-dessous indique les principaux éléments de la stratégie d'élaboration et d'exécution du programme régional.

.

 $^{^4\ \} Voir\ http://unstats.un.org/unsd/national account/is wgna.asp.$

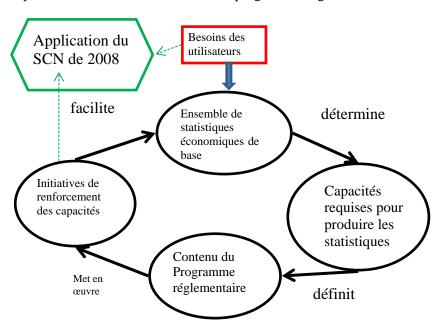


Figure 1Cadre pour l'élaboration et l'exécution du programme régional

Source: GTC, 2009.

A. Comprendre les besoins des utilisateurs

- 18. Au départ, l'élaboration du programme régional exige une claire compréhension des besoins des utilisateurs de statistiques économiques. Le programme régional mettra l'accent sur les données nécessaires pour satisfaire certains des besoins fondamentaux de la politique nationale, en particulier l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.
- 19. Le programme régional établira également les besoins de données pour l'élaboration des comptes nationaux selon le SCN. S'il appuie l'application du SCN de 2008 en Asie et dans le Pacifique, le programme régional met l'accent sur le développement des capacités nationales à produire des statistiques économiques de base. Un grand nombre d'éléments apparentés sur lesquels il portera, tels que la valorisation des ressources humaines et l'amélioration de l'infrastructure statistique, doivent être conçus comme des préconditions à la production de statistiques économiques de base offrant la qualité et la transparence méthodologique appropriées.

B. Définir les aspirations régionales communes par le biais de l'Ensemble de statistiques

20. L'Ensemble de statistiques économiques de base, conçu comme un outil de référence régional commun, détermine les capacités requises des systèmes statistiques nationaux pour produire les statistiques économiques et définit la portée et les méthodes du programme régional. À son tour, le programme régional doit permettre d'orienter et d'unifier les initiatives de renforcement de capacités tant des pays que de leurs partenaires de développement.

- 21. L'Ensemble de statistiques de base proposé par le GTC comprend des statistiques structurelles clefs et des statistiques de haute fréquence dans différents domaines des statistiques économiques, dont chacune est décrite en précisant la périodicité minimale souhaitable et les normes et directives internationales pertinentes.
- 22. L'Ensemble de statistiques a été établi en tenant pleinement compte du rôle que joue le Système de comptabilité nationale en tant que cadre conceptuel commun pour l'intégration des statistiques économiques, et il répond aux besoins de données du SCN. Sa formulation a été guidée par les travaux en cours sur ce que l'on peut considérer comme un corpus de statistiques économiques recommandées, en particulier la Norme générale de diffusion des données (NGDD) et la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du Fonds monétaire international (FMI), et les exigences de statistiques à court terme définies par la Banque centrale européenne (BCE) pour l'analyse de la politique monétaire dans la zone euro.
- 23. L'Ensemble de statistiques est indicatif et non normatif. Il tient compte du fait que la dimension et la structure de l'économie, ainsi que les priorités nationales, varient considérablement entre les pays de la région de l'Asie et du Pacifique, et offre la souplesse voulue pour permettre à chacun d'entre eux d'adapter les statistiques clefs en fonction de sa situation particulière et notamment des besoins des utilisateurs et des sources de données.

C. Mettre l'accent sur le développement des capacités

- 24. Bien que le programme régional doive contribuer à la stratégie mondiale pour l'application du SNC de 2008, son objectif principal n'est pas la promotion de l'application du SNC en tant que tel, mais l'appui à apporter au renforcement des capacités nationales pour la production de statistiques économiques de base fiables et actuelles, qui seront utilisées pour la production des comptes nationaux.
- 25. Les experts nationaux et internationaux s'accordent largement à estimer que le programme régional devrait être structuré en quatre volets : a) valorisation des ressources humaines; b) intervention sur un petit nombre d'éléments clefs d'infrastructure statistique; c) transparence méthodologique et d) sensibilisation aux statistiques.
- 26. Le programme régional doit appuyer le développement des capacités dans ces domaines grâce à une combinaison très souple d'activités complémentaires, et être orienté à la fois vers les besoins communs des pays et vers les besoins particuliers de tel ou tel d'entre eux. Au nombre des initiatives à prévoir dans le cadre de ce programme figurent a) l'organisation d'activités de sensibilisation et la mise au point d'instruments appropriés; b) l'évaluation des capacités nationales et l'élaboration de plans d'action nationaux; c) la formulation de recommandations régionales; d) la fourniture de services consultatifs; e) l'organisation de formations ciblées; f) le partage de connaissances et g) la facilitation de la coopération technique entre les pays, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

27. On compte que l'impact du développement des capacités nationales sous l'effet de l'Ensemble de statistiques de base s'étendra au-delà du domaine des statistiques économiques. Par exemple, la valorisation des ressources humaines, l'infrastructure de TIC et les dépôts de métadonnées devraient pouvoir être exploités pour enrichir les capacités nationales de production de statistiques démographiques, sociales et environnementales.

D. Assurer la pertinence et l'appropriation nationale

- 28. Le programme régional répond directement aux besoins d'assistance présentés par les pays pour l'amélioration de leur capacité à produire des statistiques économiques. Pour qu'il garde sa pertinence et contribue à une évolution durable, les pays de la région doivent, par l'intermédiaire du Comité de statistique, prendre en charge ce programme et en diriger de près le développement et l'exécution, avec l'appui de partenaires de développement mondiaux, régionaux et sous-régionaux.
- 29. Le programme sous-régional appuiera les efforts faits par les pays pour intégrer le développement de leur capacité à produire l'Ensemble de statistique de base dans la planification stratégique à long terme des systèmes statistiques nationaux, notamment grâce à son insertion dans les stratégies nationales de développement statistique et autres instruments de planification du développement statistique.

E. Compter sur le partenariat et améliorer la coordination

- 30. Le programme régional n'est pas envisagé essentiellement comme un instrument de la CESAP. Il doit être exécuté dans le contexte des programmes de travail des systèmes statistiques nationaux ainsi que grâce aux partenaires mondiaux, régionaux et sous-régionaux de développement qui apportent une assistance financière et technique, et à d'autres initiatives au niveau de la région.
- 31. Le succès du programme régional est fonction de l'amélioration de la coordination entre les partenaires de développement concernés, tant pour atteindre les objectifs du programme que comme résultante de celui-ci.
- 32. Comme le montre le Tableau 1, le programme régional devrait être exécuté en collaboration avec un certain nombre de partenaires mondiaux et devrait viser une synergie avec un grand nombre d'initiatives mondiales existantes.

Tableau 1Initiatives et partenaires mondiaux dont l'activité est en rapport avec le programme régional

Initiative	Partenaire(s)
Stratégie de mise en œuvre du SCN de 2008 ^a	Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale ^b
Cycle de 2011 du Programme de comparaison internationale en Asie et dans le Pacifique (PCI)	Conseil d'administration du PCI ; Banque asiatique de développement (BAsD)
Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales ^c	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Indicateurs d'alerte avancée et indicateurs du cycle économique	Division de statistique de l'ONU et Bureau de statistique des Commissions européennes (Eurostat)
Principaux indicateurs mondiaux ^d	Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières ^e
Base de connaissances sur les statistiques économiques ^f	Division de statistique de l'ONU
Rapports des partenaires sur le soutien aux activités statistiques ^g	Partenariat statistique au service du développement au XXI ^e siècle (Paris21)

Notes:

- a Y compris les normes et directives apparentées telles que les Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles (IRIS 2008), les Recommandations internationales concernant les statistiques de la distribution (IRDTS 2008), le Manuel de la balance des paiements (BPM6), la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, rev.4) et la Classification centrale des produits (CPC Ver.2).
 - b FMI, OCDE, Eurostat, Division de statistique de l'ONU et Banque mondiale.
 - c Voir http://www.icas-v.org/Ag%20Statistics%20Strategy%20Final.doc.
 - d Voir http://www.principalglobalindicators.org/.
- e Banque des règlements internationaux (BRI), Banque centrale européenne (BCE), Eurostat, FMI, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ONU et Banque mondiale.
 - $f \qquad Voir\ http://unstats.un.org/unsd/EconStatKB/.$
 - g Voir http://www.paris21.org/pages/partnership/press/.
- 33. En outre, des organisations mondiales telles que la FAO, le FMI, l'Organisation internationale du travail (OIT), Paris21, Eurostat, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Division de statistique de l'ONU et la Banque mondiale financent et exécutent des projets particuliers de renforcement des capacités dans la région.

- 34. S'il est vrai que la mise en œuvre régionale de ces initiatives mondiales devrait, dans la mesure du possible, être intégrée au programme régional, ce dernier constitue une instance unique pour assurer la prise en compte des perspectives et priorités régionales dans la formulation des stratégies et programmes de travail de ces initiatives mondiales. Ainsi, le secrétariat s'emploie de concert avec la Division de statistique de l'ONU à faire figurer, dans la mesure du possible, les statistiques prioritaires de haute fréquence figurant dans l'Ensemble de statistiques de base dans le cadre de référence pour les indicateurs d'alerte rapide et les indicateurs du cycle économique. Le secrétariat apporte également sa contribution aux travaux dirigés par la FAO, la Banque mondiale et l'ONU sur l'élaboration d'un plan d'exécution pour la Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales.
- 35. En outre, le secrétariat a entamé des discussions avec la Division de statistique de l'ONU et d'autres partenaires concernés pour mettre au point un instrument de diagnostic qui permettrait aux pays d'évaluer par eux-mêmes les instruments statistiques indispensables tels que les cadres de classification, les registres et cadres d'entreprises, les enquêtes, les données sources administratives et l'infrastructure technologique de l'information pour la production de statistiques économiques. Le secrétariat se prépare à travailler avec la Division de statistique de l'ONU pour intégrer dans la base de connaissances sur les statistiques économiques tous les manuels, matériels promotionnels et pédagogiques et bonnes pratiques résultant du programme régional.
- 36. De nombreux partenaires régionaux, sous-régionaux, nationaux et bilatéraux ont un important rôle à jouer dans le programme régional (voir Tableau 2).

Tableau 2Partenaires régionaux, sous-régionaux, nationaux et bilatéraux dont l'activité est en rapport avec le programme régional

	Domaine d'intervention	Partenaires
Régionaux	Formation statistique	Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP); Instituts régionaux de formation du FMI en Chine, en Inde et à Singapour ^a
Sous- régionaux	Financement et exécution de projets spécifiques de renforcement des capacités; présentation d'informations par pays sur l'état des statistiques économiques dans la région	Secrétariat de l'ASEAN, Comité de statistique inter-État de la Communauté d'États indépendants (CISSTAT), ^b secrétariat de l'Organisation de coopération économique (OCE), Pacific Financial Technical Assistance Center (PFTAC) ^c , et Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) ^d

Nationaux	Formation statistique du personnel des bureaux de statistique d'autres pays de la région	Instituts nationaux de formation des pays ci-après, Australie, Chine, États-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Philippines, Nouvelle-Zélande et République de Corée
Bilatéraux	Financement d'activités de renforcement des capacitives statistiques dans la région	Départements ou agences de coopération pour le développement notamment des pays suivants : Allemagne, Australie, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède

Notes:

- a Voir http://www.cisstat.com/eng/.
- b Voir http://www.pftac.org/.
- c Voir http://www.pftac.org/.
- d Voir http://www.spc.int/sdp/.
- 37. Un important élément du programme régional concerne la promotion de la coordination des activités de développement statistique au niveau tant national qu'international. Grâce au mécanisme régional de coordination, qui doit être établi à la première Réunion de partenaires du développement statistique en Asie et dans le Pacifique (prévue pour le 14 décembre 2010), le programme régional suscitera un appui plus fort et mieux coordonné pour le développement des statistiques en créant des synergies entre les activités des différents partenaires de développement.
- 38. Grâce à une action de sensibilisation statistique et de promotion des bonnes pratiques, le programme régional aura également pour effet de promouvoir l'amélioration de la coordination des activités statistiques à l'échelon national, la production des statistiques économiques figurant dans l'Ensemble de statistiques de base faisant souvent intervenir de nombreux fournisseurs de données. L'amélioration de la coordination au sein des bureaux nationaux de statistique permettra de veiller à ce que les pays utilisent au mieux les ressources limitées dont ils disposent et soient à même de concevoir et d'appliquer des programmes cohérents de renforcement des capacités.

F. Marquer la ligne d'arrivée, suivre les progrès et permettre la mise à jour du programme

- 39. La date butoir de 2020 est proposée comme « ligne d'arrivée » pour la région et s'accompagne de deux échéances intermédiaires: 2014 et 2017; il s'agit d'encourager les pays à atteindre progressivement le niveau de capacité nécessaire pour la production intégrale de l'Ensemble de statistiques économiques de base.
- 40. Il est proposé de procéder à des examens annuels des progrès réalisés à l'échelon national dans la mise en œuvre de l'Ensemble de statistiques (avec la transparence méthodologique requise), ainsi que dans la coordination des

activités de création de capacités statistiques dans l'ensemble de la région. Le Comité de statistique jouera un rôle clef dans ce processus. Outre les auto-évaluations, les examens collégiaux, les rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC), le cadre élaboré par le secrétariat pour l'évaluation de la situation des statistiques économiques dans les pays de l'Asie et du Pacifique pourrait être encore affiné afin de devenir un instrument de suivi régulier des activités dans la région.

41. On espère que les évaluations périodiques organisées avec cet outil de suivi, accompagnées d'évaluations nationales occasionnelles, aideront à mesurer les progrès et l'efficacité du programme régional en même temps que l'évolution des priorités pour le développement des capacités nationales. Ces évaluations permettront à toutes les parties prenantes de disposer de l'information nécessaire et constitueront la base sur laquelle ajuster l'orientation stratégique et les approches pratiques du programme régional.

IV. Cadre de résultats

A. Objectif général et finalité du programme

- 42. L'objectif général du programme régional est l'amélioration de la qualité de l'analyse économique et de la prise de décision par les gouvernements, le secteur privé, les milieux de la recherche et le grand public grâce à une disponibilité accrue et à une utilisation efficace de statistiques économiques actuelles, fiables et comparables.
- 43. On attend du programme que d'ici à 2020 les systèmes nationaux de statistique des États membres de la CESAP disposent de la capacité voulue pour produire et diffuser, selon des normes et bonnes pratiques internationalement acceptées, l'Ensemble de statistiques économiques de base requis pour l'analyse économique à court et à long terme et pour la prise de décisions tant par les pouvoirs publics que par les secteurs non étatiques.

B. Éléments clefs du programme régional

44. Le programme régional proposé comporte 7 éléments clefs qui vont de la fixation de normes à la sensibilisation aux statistiques, au développement des capacités, au suivi du programme et au partage de connaissances, comme on peut le voir au Tableau 3.

Tableau 3 Éléments clefs du programme régional

Numéro	Éléments/Sous-éléments
1	Adoption de l'Ensemble de statistiques comme outil de référence régional
2	Renforcement de la sensibilisation à l'importance de la statistique
3	Amélioration des compétences
4	Amélioration de l'infrastructure statistique
4.1	Adoption de cadres internationalement reconnus pour l'évaluation de la qualité
4.2	Création de dépôts de métadonnées
4.3	Création de registres d'entreprises
4.4	Adoption de techniques modernes d'édition des données statistiques
5	Amélioration de la coordination
6	Suivi des progrès et examen du programme
6.1	Suivi des progrès réalisés dans le renforcement des capacités nationales
6.2	Suivi de l'exécution du programme régional
7	Partage de connaissances et coopération Sud-Sud

C. Éléments et activités du programme

Élément 1

Adoption de l'Ensemble de statistiques de base comme outil de référence régional

Objectif

45. Obtenir des gouvernements qu'ils adoptent l'Ensemble de statistiques comme outil régional de référence commun afin que les systèmes statistiques nationaux de la région de la CESAP disposent de l'appui politique et financier nécessaire pour créer les capacités nationales requises aux fins de la production de l'Ensemble de statistiques.

Activités proposées

- 1 a) Solliciter l'approbation par la Commission de l'Ensemble de statistiques comme outil régional de référence pour obtenir l'engagement politique des États membres de la CESAP et leur appui aux systèmes statistiques nationaux pour la création de la capacité requise aux fins de la production d'un Ensemble minimum de statistiques économiques indispensables pour une analyse économique et une prise de décisions rationnelles.
- 1 b) Promouvoir la pleine intégration dans la Stratégie nationale de développement durable ou dans d'autres plans stratégiques nationaux analogues du développement des capacités nationales à produire l'Ensemble de statistiques économiques de base.
- 1 c) Établir et diffuser un manuel sur les bonnes pratiques de collecte de données économiques et la compilation, l'analyse et la diffusion des statistiques économiques de l'Ensemble de statistiques économiques de base.

Élément 2

Renforcement de la sensibilisation à l'importance des statistiques

Objectif

46. Faire mieux comprendre aux États membres de la région de la CESAP l'importance de l'investissement dans l'amélioration de la capacité statistique pour produire l'Ensemble de statistiques de base.

Activités proposées

- 2 a) Élaborer un petit nombre d'outils de sensibilisation destinés à la communauté statistique et aux partenaires de développement pour démontrer les avantages de l'investissement dans l'amélioration des statistiques économiques et la nécessité de développer la capacité nationale à produire l'Ensemble de statistiques.
- 2 b) Appuyer les activités nationales et sous-régionales de sensibilisation aux statistiques, notamment en organisant des ateliers appropriés afin que les décideurs prennent conscience de l'importance de l'investissement dans le développement des capacités des systèmes statistiques nationaux à produire l'Ensemble de statistiques.
- 2 c) Procéder à des évaluations périodiques et diffuser les rapports pertinents sur la capacité des pays de la région de la CESAP à produire l'Ensemble de statistiques.

Élément 3

Développement des compétences

Objectif

47. Améliorer les compétences du personnel des systèmes statistiques nationaux dans un petit nombre de domaines essentiels pour la collecte des

données économiques et la compilation, l'analyse et la diffusion de l'Ensemble de statistiques.

Activités proposées

- 3 a) Définir une série de compétences types requises pour produire l'Ensemble de statistiques en tenant compte des résultats des examens des besoins individuels des pays et du Cadre de compétences essentielles élaboré par l'ISAP 5 à l'intention des bureaux de statistiques nationaux des pays en développement.
- 3 b) Définir les besoins de formation prioritaire dans la région pour la production de l'Ensemble de statistiques en utilisant notamment l'enquête de l'ISAP sur les besoins de formation, l'évaluation faite par la CESAP dans l'ensemble de la région de la capacité des systèmes statistiques nationaux à produire des statistiques économiques, les évaluations de leurs besoins réalisées par les pays eux-mêmes et d'autres mécanismes disponibles.
- 3 c) Organiser et dispenser des stages de formation ciblée au niveau régional, sous-régional et national à l'intention du personnel des systèmes de statistiques participant à la production de l'Ensemble de statistiques.
- 3 d) Élaborer un programme de formation portant sur l'Ensemble de statistiques de base afin de former des instructeurs chargés de renforcer la capacité de formation des systèmes statistiques nationaux à assurer sur place une formation ciblée et pour le perfectionnement du personnel national.
- 3 e) Fournir des services consultatifs pour renforcer la capacité des systèmes nationaux à organiser et dispenser une formation pertinente dans leur pays.
- 3 f) Créer une base de données en ligne comportant des modules de formation interactifs et d'autres matériels didactiques pour appuyer l'auto-apprentissage du personnel statistique national afin de créer les compétences voulues pour produire l'Ensemble de statistiques.
- 3 g) Créer un mécanisme pour faciliter les échanges de personnel (entre les systèmes de statistique nationaux et entre ces systèmes et les organisations internationales) et promouvoir la coopération dans l'application de bonnes pratiques pour la production de l'Ensemble de statistiques.
- 3 h) Créer un mécanisme régional de coordination de la formation entre les institutions de formation pertinents de la région afin d'accroître l'intérêt et l'efficacité de la formation statistique, notamment aux fins de la production de l'Ensemble de statistiques.

.

⁵ Le Cadre de compétences essentielles définit les compétences requises des fonctionnaires travaillant à tous les niveaux du système statistique national. Ce cadre peut être utilisé: a) par les individus pour gérer leur propre progression et identifier les compétences dont ils ont besoin pour avancer dans leur carrière; b) les gestionnaires pour identifier les compétences additionnelles dont leur personnel a besoin et celles qu'ils doivent eux-mêmes rechercher chez les candidats à des emplois statistiques et c) les instructeurs pour identifier les domaines dans lesquels ils doivent assurer une formation.

Élément 4

Amélioration de l'infrastructure statistique

Objectif

48. Améliorer les capacités des systèmes statistiques nationaux à élaborer, installer et entretenir les éléments clefs des infrastructures statistiques nationales, y compris les cadres d'évaluation de la qualité, les dépôts de métadonnées et les registres d'entreprises, pour la production et la diffusion de l'Ensemble de statistiques.

Sous-élément 4.1

Adoption de cadres internationalement reconnus d'évaluation de la qualité

Objectif

49. Tous les systèmes statistiques nationaux de la région de la CESAP devraient, d'ici à 2020, utiliser un cadre internationalement reconnu d'évaluation de la qualité tel que le Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) du FMI, de manière à pouvoir évaluer systématiquement et périodiquement la qualité des statistiques économiques.

Activités proposées

- 4.1 a) Encourager les pays de la région qui n'ont pas encore adopté la NGDD ou la NSDD ou des recommandations ou normes similaires (essentiellement de petits États insulaires en développement et des pays parmi les moins avancés n'ayant qu'une faible population)⁶ à adopter le CEQD ou d'autres cadres internationalement acceptés d'assurance de la qualité pour l'évaluation systématique des statistiques économiques.
- 4.1 b) Élaborer et diffuser des modules de formation portant sur des cadres internationalement reconnus d'évaluation de la qualité et orientés spécifiquement vers les petits États membres qui n'utilisent pas encore de tels instruments.
- 4.1 c) Élaborer et mettre en œuvre un mécanisme d'appui, y compris un réseau régional d'experts et des programmes d'apprentissage en ligne, pour appliquer le cadre d'évaluation de la qualité et en garantir la mise en œuvre soutenue.

Au total, 25 pays de la région n'appliquent encore ni la NSDD ni la NGDD; parmi ceux-ci, 17 sont de petits États insulaires en développement (dont 16 situés dans la région du Pacifique) et 3 autres (Bhoutan, République démocratique populaire lao et Timor Leste) sont des pays parmi les moins avancés et relativement peu peuplés.

Sous-élément 4.2

Création de dépôts de métadonnées

Objectif

50. Tous les systèmes statistiques nationaux de la région devraient d'ici à 2020 disposer de dépôts appropriés de métadonnées dans lesquels l'information méthodologique (métadonnées) nécessaire pour l'Ensemble de statistiques économiques peut être emmagasinée et rendue directement disponible sur leur site Web pour les utilisateurs.

Activités proposées

- 4.2 a). Assurer au personnel des systèmes statistiques nationaux une formation ciblée portant sur différentes normes internationales relatives aux métadonnées, dont les suivantes: Statistical Data and Metadata eXchange (SDMX), Data Documentation Initiative (DDI)⁸ et Dublin Core. 9
- 4.2 b) Apporter une assistance technique aux systèmes statistiques nationaux pour la documentation des données utilisant les normes internationales relatives aux métadonnées.
- 4.2 c) Assister les systèmes statistiques nationaux dans le choix de solutions techniques appropriées concernant le stockage des métadonnées et l'accès aux dépôts de métadonnées.
- 4.2 d) Rassembler et diffuser des informations sur les pratiques nationales actuelles relatives à l'application de normes sur les métadonnées telles que SDMX, DDI et Dublin Core.

Sous-élément 4.3

Création de registres des entreprises

Objectif

51. Tous les systèmes statistiques de la région de la CESAP devraient d'ici à 2020 avoir créé et pouvoir exploiter des registres appropriés des entreprises répondant à leurs besoins. 10

⁷ Voir http://sdmx.org/.

⁸ Voir http://www.ddialliance.org.

⁹ Voir http://dublincore.org.

Les registres des entreprises fournissent un cadre central de sondage pour diverses enquêtes sur les entreprises menées par les systèmes statistiques nationaux. La création de tels registres est essentielle pour pouvoir établir une coordination intégrale entre différentes enquêtes. Les systèmes statistiques nationaux devraient posséder des registres d'entreprises qui puissent, dans des contextes nationaux particuliers, assumer les fonctions clefs suivantes: a) définition et construction des unités statistiques; b) préparation et coordination des enquêtes et extrapolations des résultats d'enquête; c) source d'informations pour l'analyse statistique de la population des entreprises et de sa démographie; d) utilisation des données administratives et e) outil d'intégration et de diffusion. Voir Eurostat, documents méthodologiques: Répertoires d'entreprises, Manuel de recommandations, édition 2010 (disponible sur le site http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-32-10-216-EN-C/EN/KS-32-10-216-EN-C-EN.PDF).

Activités proposées

- 4.3 a) Élaborer un cadre régional commun portant sur le contenu, la portée et la qualité des registres d'entreprises.
- 4.3 b) Créer un forum régional permettant aux experts des registres d'entreprises de se réunir régulièrement (tous les 2 ans) et de partager des données d'expérience et de bonnes pratiques.
- 4.3 c) Établir un manuel régional sur les registres d'entreprises comportant notamment la présentation de bonnes pratiques attestées.
- 4.3 d) Procéder régulièrement à des évaluations de la qualité des registres d'entreprises existant dans les pays de la région de la CESAP en utilisant un système de suivi et ultérieurement, un questionnaire périodique et des réunions régionales.
- 4.3 e) Identifier et assurer l'ensemble de compétences nécessaire au personnel des systèmes statistique nationaux pour la constitution et l'entretien de registres d'entreprises correspondant à leurs besoins.

Sous-élément 4.4

Adoption de techniques modernes d'édition des données statistiques

Objectif

52. Tous les systèmes statistiques nationaux de la région de la CESAP devraient d'ici à 2020 utiliser des techniques modernes d'édition des données statistiques pour le traitement des données brutes des recensements et enquêtes économiques requises pour la production de l'Ensemble de statistiques.

Activités proposées

- 4.4 a) Organiser une évaluation des pratiques d'édition des données utilisées pour le traitement des données brutes des recensements et enquêtes économiques, et évaluer la qualité des données éditées.
- 4.4 b) Organiser des stages de formation conçus pour présenter les concepts et techniques modernes d'édition des données statistiques et les bonnes pratiques en la matière à des statisticiens chargés des enquêtes économiques nationales.
- 4.4 c) Promouvoir l'amélioration de la qualité, en particulier l'exactitude et l'actualité des données d'enquêtes (économiques), dans les programmes de travail nationaux.
- 4.4 d) Apporter une assistance technique aux services statistiques nationaux sur l'utilisation de techniques améliorées d'édition des données pour le

traitement des données provenant d'un certain nombre d'enquêtes économiques sélectionnées.

Élément 5

Amélioration de la coordination

Objectif

53. Accroître la cohérence et la concordance des programmes nationaux de renforcement des capacités statistiques et optimiser l'utilisation des ressources disponibles grâce à une meilleure coordination des activités de développement statistique tant au sein des systèmes statistiques nationaux qu'en collaboration avec les partenaires de développement.

Activités proposées

- 5.1 a) Promouvoir les bonnes pratiques pour une coordination et une coopération nationales efficaces au sein des systèmes statistiques nationaux des États membres de la région de la CESAP en facilitant le partage de données d'expérience entre les États membres et en encourageant l'échange de bonnes pratiques par l'intermédiaire du réseau de connaissances.
- 5.1 b) Produire des matériels de sensibilisation pour aider les systèmes statistiques nationaux à obtenir l'appui politique et législatif leur permettant d'améliorer la coordination et la coopération dans leurs rangs.
- 5.1 c) Élaborer le plan d'exécution du programme régional proposé en étroit partenariat avec tous les partenaires de développement concernés afin de maximiser l'utilisation des ressources disponibles et d'exploiter les synergies entre les différentes activités de création de capacités.
- 5.1 d) Créer un cadre de coordination et de coopération actives grâce aux réunions des partenaires pour le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique, sous l'égide du Comité de statistique de la CESAP et compte tenu des mécanismes existants¹¹, notamment ceux qui assurent des échanges d'information sur les activités en cours ou prévues entre les partenaires de développement participant au programme régional et à d'autres activités de renforcement des capacités dans la région de la CESAP.
- 5.1 e) Diffuser les rapports périodiques des partenaires pour le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique au Comité de statistique afin que les États membres soient informés des mesures prises pour coordonner les activités de renforcement des capacités dans la région de la CESAP et y contribuent activement.
- 5.1 f) Créer un répertoire régional des plans stratégiques nationaux pour le développement des statistiques et des plans de travail pluri-annuels des systèmes statistiques nationaux afin d'orienter l'action des partenaires de développement s'agissant d'élaborer et d'exécuter des programmes de renforcement des capacités à l'appui des priorités nationales et de faciliter la coopération technique entre les États membres de la CESAP.

Conformément à la décision 40/112, par. f) de la Commission de statistique de l'ONU (voir E/CN.3/2009/29, Chap. I, Sect. B), le secrétariat a commencé à préparer la première réunion de partenaires pour le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique, qui doit se tenir à Bangkok le 14 décembre 2010.

Élément 6

Suivi des progrès et examen des programmes

Objectif

54. Appuyer efficacement la mise en œuvre du programme régional grâce à un système bien conçu de suivi et de présentation de rapports.

Sous-élément 6.1

Suivre le progrès du renforcement des capacités nationales

Objectif

55. Suivre le progrès du renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux à produire l'Ensemble de statistiques afin de veiller à ce que le programme régional corresponde bien à l'évolution des besoins des pays.

Activités proposées

- 6.1 a) Procéder à des évaluations périodiques de la capacité des systèmes statistiques nationaux de la région de la CESAP à produire et diffuser l'Ensemble de statistiques, et définir l'appui dont ils ont besoin pour développer leur capacités statistiques.
- 6.1 b) Mettre au point, en collaboration avec les partenaires mondiaux, un instrument commun de diagnostic qui permette aux pays d'évaluer par euxmêmes les besoins à satisfaire pour pouvoir produire les statistiques économiques et de comparer leur situation à celles d'autres pays de la région.
- 6.1 c) Fournir aux parties prenantes des rapports périodiques sur les progrès réalisés par les systèmes statistiques nationaux de la région de la CESAP pour développer leurs capacités de produire l'Ensemble de statistiques, ainsi que sur les formes d'appui dont ils ont besoin.

Sous-élément 6.2

Suivi de l'exécution du programme régional

56. Présenter des informations régulièrement mises à jour aux parties prenantes sur l'impact du programme régional et réviser celui-ci selon qu'il convient.

Objectif

57. Évaluer la mise en œuvre du programme régional, et la réalisation des produits attendus, et veiller à ce que soient prises les mesures correctives nécessaires.

Activités proposées

- 6.2 a) Utiliser les résultats des évaluations, l'information reçue des partenaires pour le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique, et d'autres données disponibles pour suivre la réalisation du programme régional.
- 6.2 b) Procéder périodiquement à l'examen et à la révision du programme régional de manière à tenir compte des besoins émergents et des modifications des priorités.

Élément 7

Partage de connaissances et coopération Sud-Sud

Objectif

58. Promouvoir le partage efficace des connaissances, de données d'expérience et de savoir technique et faciliter la coopération Sud-Sud en vue d'améliorer la capacité des systèmes statistiques nationaux de la région de la CESAP à produire l'Ensemble de statistiques.

Activités proposées

- 7 a) Créer un réseau régional de compétences comprenant des spécialistes nationaux et internationaux éminents des statistiques économiques afin de promouvoir l'échange de connaissances et de bonnes pratiques, d'appuyer le développement des compétences et de faciliter la coopération Sud-Sud entre les pays de la région de la CESAP.
- 7 b) Créer un réseau de connaissances en ligne, y compris une base de données présentant les bonnes pratiques utilisées par les systèmes statistiques nationaux pour produire et diffuser l'Ensemble de statistiques, les matériels didactiques et les activités de formation pertinents, et relier ce réseau aux autres bases de données ou sites Web internationaux appropriés, notamment la Base de connaissances sur les statistiques économiques de la Division de statistique de l'ONU et les réseaux de connaissances d'autres partenaires de développement.
- 7 c) Créer une base de données d'experts auxquels les systèmes statistiques nationaux et leurs partenaires de développement pourraient faire appel lorsqu'ils planifient et organisent des activités liées à l'Ensemble de statistiques dans la région, ou ont besoin d'une assistance technique.
- $7~\mathrm{d})$ Créer un mécanisme pour promouvoir et faciliter la coopération Sud-Sud.

V. Rôle du secrétariat

59. Le secrétariat appuiera la poursuite de la mise en place du programme régional et son exécution par les moyens suivants : a) activités financées sur son budget ordinaire; b) activités du programme ordinaire de coopération technique et activités extrabudgétaires de financement assuré; et c) activités extrabudgétaires pour lesquelles un financement doit être obtenu.

A. Activités financées sur le budget ordinaire

- 60. Dans le cadre des activités financées sur le budget ordinaire, le secrétariat pourrait assumer les rôles suivants :
- a) Garant et coordonnateur du programme régional, y compris ses révisions périodiques et le suivi de son exécution grâce à des évaluations régulières de la capacité des pays à produire des statistiques économiques [Éléments 1 et 6];
- b) Secrétariat i) du Comité de statistique et de son Bureau et ii) du groupe directeur pour le programme régional [Élément 6];
- c) Secrétariat du mécanisme de coordination créé par la première Réunion de partenaires pour l'appui au développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique [Élément 5].
- 61. En outre, le budget ordinaire permet au secrétariat d'organiser des réunions occasionnelles de groupes d'experts sur des questions concernant le programme régional.

B. Activités relevant du programme ordinaire de coopération technique et activités extrabudgétaires de formation

- 62. Dans le cadre de son programme ordinaire de coopération technique et à des ressources extrabudgétaires assurées, le secrétariat pourra contribuer à l'exécution du programme régional par les moyens suivants :
- a) En fournissant des services consultatifs sur les statistiques économiques aux systèmes statistiques nationaux de la région [Éléments 2-5];
- b) En organisant des cours de formation sur les statistiques économiques à l'intention du personnel des systèmes statistiques nationaux de la région [Éléments 2-5], par l'intermédiaire des programmes existants de l'ISAP.

C. Appui lié à un financement additionnel

- 63. Sous réserve de l'obtention de ressources extrabudgétaires supplémentaires, le secrétariat est en mesure de contribuer à l'exécution du programme régional par les moyens suivants :
- a) En organisant, par l'intermédiaire de l'ISAP, des cours de formation nationaux ou sous-régionaux spécialement conçus pour renforcer la capacité des pays à s'acquitter des travaux suivants en rapport avec l'Ensemble de statistiques économiques de base : collecte des données, établissement et diffusion des statistiques [Éléments 3 et 4];
- b) En organisant par l'intermédiaire de l'ISAP des cours de formation conçus pour améliorer la capacité des pays à établir des comptes nationaux de qualité conformément aux normes et cadres internationaux, notamment le SCN 2008 [Éléments 3 et 4];

- c) En coopération avec les partenaires de développement intéressés, le secrétariat pourra appuyer :
 - i) L'élaboration et la mise en œuvre à l'échelon national d'outils de sensibilisation à la statistique démontrant les avantages de bonnes statistiques économiques et, en contrepartie, le coût de statistiques économiques médiocres [Élément 2];
 - ii) L'application des normes et directives internationales pour l'élaboration des statistiques économiques de haute fréquence de l'Ensemble de statistiques, notamment grâce à l'introduction et à l'exploitation des techniques d'ajustement saisonnier [Élément 3];
 - iii) L'application de cadres internationalement reconnus pour l'évaluation de la qualité [Élément 4.1];
 - iv) L'application des normes internationales sur les métadonnées, et la création et la mise à jour périodiques de dépôts de métadonnées [Élément 4.2];
 - v) Le développement et l'amélioration des registres d'entreprises [Élément 4.3];
 - vi) L'introduction et l'utilisation des techniques modernes d'édition des données statistiques [Élément 4.4];
 - vii) Le partage de connaissances et de données d'expérience dans la collecte et le traitement des données économiques et la compilation, l'analyse et la diffusion des statistiques économiques de l'Ensemble de statistiques économiques de base, notamment grâce à l'élaboration et à la diffusion d'un Manuel sur les bonnes pratiques [Élément 7].

VI. Arrangements de gestion

- 64. Le Comité de statistique aura, en dernier ressort, la responsabilité du programme régional et contrôlera son évolution et son exécution. Pour faire en sorte que le programme régional conserve sa pertinence et donne des résultats durables, le Comité fera périodiquement le point de ses activités, dégagera les besoins émergents et décidera des ajustements stratégiques nécessaires.
- 65. Le Bureau du Comité aidera le secrétariat à coordonner les actions du suivi nécessaires, conformément aux décisions et recommandations du Comité relatives au programme régional.
- 66. Eu égard aux dimensions, à la complexité et au délai d'exécution du programme régional, il est proposé que le Comité crée un groupe directeur spécial chargé de superviser directement la mise en œuvre du programme.
- 67. Il est proposé que le groupe directeur qui serait un organe de « longue durée », restant en fonctions pendant la durée du programme régional afin d'assurer continuité et stabilité dans la gestion du programme se compose de

spécialistes des statistiques économiques nationaux et internationaux éminents. Le groupe supervisera l'élaboration du plan d'exécution du programme régional, apportera des conseils stratégiques et techniques au secrétariat pour sa gestion quotidienne, suivra les progrès réalisés dans son exécution et proposera toute modification nécessaire. Il pourra faire rapport au Comité sur la gestion et l'exécution du programme régional et solliciter ses instructions.

- 68. Il est proposé que le Groupe technique consultatif qui existe actuellement et qui s'est efficacement acquitté du mandat que lui a confié le Comité à sa première session (voir E/ESCAP/65/13, décision 1/2, par. b), devienne le groupe directeur envisagé. Le mandat détaillé du groupe directeur pourrait être élaboré et sa composition définie sous la direction du Bureau du Comité.
- 69. Il est proposé également que dans chacun des pays participant au programme régional, le bureau national de statistique fasse fonction de dispositif de liaison pour l'ensemble du système statistique national, et qu'un coordonnateur national soit désigné par le chef du Bureau de statistique pour assurer les contacts avec le secrétariat dans les domaines pertinents.

VII. Conclusions

- 70. Le Comité voudra peut-être examiner et approuver le projet de programme régional et donner des directives pour son exécution. Il souhaitera peut-être aussi encourager tous ses membres à approuver le projet de programme régional en tant que stratégie officielle pour l'amélioration des statistiques économiques dans la région. Le Comité voudra peut-être en particulier :
- a) Donner son aval aux principes et à la stratégie proposés pour servir de base au programme régional;
- b) Examiner les propositions présentées quant aux éléments clefs et aux principales activités du programme régional;
 - c) Passer en revue les arrangements de gestion proposés;
- d) Approuver la proposition tendant à transformer le Groupe technique consultatif en groupe directeur pour le programme régional et examiner le mandat et la composition du groupe directeur;
- e) Donner ses vues sur le rôle proposé pour le secrétariat dans l'exécution du programme régional;
- f) Encourager les États membres et partenaires de développement à appuyer activement l'exécution du programme régional, notamment en apportant le financement et les autres ressources nécessaires et en conjuguant activement leurs efforts.